Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260622-2026033-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 22 juin 2026

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 17
Procuration : 4
Votants : 21

Réf. : 2026.033

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Bernard LE DIAGON, Maire.

Etaient présents : Prisca BARDOUIL, Stéphane CORLAY, Johann CROIZER, Philippe EHOUARNE, Anne GUILLEMOT, Erwann KERVEADOU, Corinne LE BAIL, Aurélie LE BLAY, Rozenn LE BOUHELLEC, Bernard LE DIAGON, Jean-Yves LE ROUX, Sandra MONASSE, Virginie OLIGO, Guenaël ROBIC, Hervé ROULLAY, Amandine ROUZO et Marjolaine SIMON.

Absents : Stéphane AMARA et Frédéric PETEL, excusés, ainsi que Michel BARDOUIL (pouvoir à Bernard LE DIAGON), Carole BOUDIC (pouvoir à Anne GUILLEMOT), Isabelle CAIROU (pouvoir à Jean-Yves LE ROUX), et Anthony QUERO (pouvoir à Philippe EHOUARNE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Marjolaine SIMON est désignée secrétaire de séance.

2026.033 — ACTUALISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'indice de révision des loyers du 4ème trimestre 2025 publié le 16 janvier 2026 par l'INSEE.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer des logements communaux suivant l'évolution de l'indice de révision des loyers (IRL) entre les derniers trimestres de 2024 et de 2025 qui est de 0,79 %.

Appliqué aux loyers actuels, cela représente une hausse mensuelle de 2,03 € à 4,19 €.

LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX - LOYERS 2026			
LOGEMENTS	**Loyer principal actuel**	**Variation en valeur**	**Nouveau loyer principal au 1er juillet 2026 (par mois)**
Résidence Les Hortensias			
Appartement N°1 Type T2	346,67 €	2,74 €	349,41 €
" N°2 Type T4	514,77 €	4,07 €	518,84 €
" N°3 Type T3	432,67 €	3,42 €	436,09 €
" N°4 Type T3	449,44 €	3,55 €	452,99 €
" N°5 Type T2	295,82 €	2,34 €	298,16 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260622-2026033-DE

" N°6 Type T3	416,37 €	3,29 €	419,66 €
Rue Félix Lavole			
3 maisons PLA TS Type T4	399,06 €	3,15 €	402,21 €
Rue Charles-Renaud			
Appartement N° 12 Type T3	375,31 €	2,96 €	378,27 €
" N° 14 Type T3	530,43 €	4,19 €	534,62 €
" N° 16 Type T2	275,33 €	2,18 €	277,51 €
" N° 16bis Type T2	257,26 €	2,03 €	259,29 €

I.R.L. du 4ème trimestre 2024 = 144,64 (publié par l'INSEE le 15 janvier 2025).
I.R.L. du 4ème trimestre 2025 = 145,78 (publié par l'INSEE le 16 janvier2026)

Calcul de l'augmentation des loyers : ((IRL T4 2025 – IRL T4 2024) / IRL T4 2024) X 100 = 0,79 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité les loyers des logements communaux comme présentés dans le tableau figurant ci-dessus, applicables à partir du 1er juillet 2026.

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 22 juin 2026
Le Maire, Bernard LE DIAGON